Nachruf Pierre César – Le Jura Bernois – no 246, Jeudi, 17 octobre 1912

† PIERRE CÉSAR

Nous avons la très grande douleur d'annoncer à nos lecteurs le décès de M. Pierre César, ancien curé de l'Eglise catholique chrétienne de St-Imier, membre du Conseil d'administration du «Jura bernois». Notre journal perd en lui un ami et un collaborateur dévoué et fidèle; dans la famille du défunt, le vide sera grand et notre village se ressentira profondément aussi de ce décès prématuré qui lui ravit un de ses plus remarquables enfants.

A la famille de M. César, cruellement éprouvée, nous présentons l'expression de notre vive et attristée sympathie.

* * *

Pierre César est né le 29 mai 1853 de parents très pauvres, domiciliés à Buix, dans le Jura bernois. Son père était un simple ouvrier agricole, qui vécut 35 ans dans la même maison et gagnait 50 centimes par jour. C'était le temps où la vie, dans les campagnes surtout, n'était pas encore grevée par le luxe, comme elle l'est aujourd'hui. Le jeune Pierre court les forêts et les champs, ramasse du bois mort et va vendre des oeufs. A quinze ans, il s'engage pour 6 mois comme valet de ferme, à 9 francs par mois. Son temps terminé, il rapporte à la maison 54 francs intacts. Il n'avait rien prélevé sur cette somme pour ses besoins personnels.

A 16 ans, il entre à l'école normale de Porrentruy. Il ne sait encore rien des matières du programme, à l'exception du catéchisme, qu'il pouvait tout entier réciter par coeur. Mais il travaillera et il sortira le premier de sa série, grâce à son labeur et à sa belle intelligence.

Il était instituteur à Porrentruy quand survint le Kulturkampf. Il part pour Berne, où il s'inscrit à l'Université. Pendant trois années, il suit les cours de la faculté de théologie catholique nationale et fait parallèlement ses humanités. Ce qu'il dut déployer d'efforts pour arriver, avec sa première culture si rudimentaire, c'est ce qu'il est aisé à chacun de concevoir.

Ses études terminées, il est nommé curé de Charmoille; il y reste de 1878 à 1884. Au printemps de 1884 il vint se fixer à St-Imier, qu'il ne devait plus quitter. L'Eglise catholique chrétienne dont il venait d'être nommé le directeur spirituel se débattait dans des difficultés financières presque insurmontables et il eut à soutenir la lutte de ce côté-là pendant de nombreuses années. Il triompha de tous les obstacles, car c'était un homme d'énergie et de bon vouloir. Il eut de même à vaincre des difficultés d'un autre ordre, résultant des rapports qui ont existé jusqu'à ces derniers mois avec l'Eglise catholique romaine de St-Imier. Dernièrement, le calme s'était fait. Une transaction était intervenue entre les deux paroisses rivales, et Pierre César eut encore la satisfaction de voir édifier la nouvelle église que devait occuper son successeur. Il prit alors sa retraite. C'était au mois de juin écoulé. Il n'en devait, hélas! pas jouir bien longtemps. Subitement, il y a deux mois, une maladie qui ne pardonne pas et se déclarait dans plusieurs viscères à la fois, le jetait sur un lit de douleurs. La mort est venue le délivrer de ses souffrances ce matin, un peu avant 9 heures.

A St-Imier, Pierre César a joué dans la vie publique un rôle connu de chacun. La politique l'intéressait vivement et il la connaissait à fond. Il était servi à cet égard par une mémoire prodigieuse. Dans les assemblées publiques, il n'était pas de plus entraînant orateur. Il avait la parole facile, claire et persuasive, et, s'il l'avait voulu, il serait certainement devenu un grand tribun populaire. Sa modestie l'empêcha de se confier à un courant qui l'eût peut-être conduit à une haute situation dans l'administration du pays. Pendant 25 ans, il fut secrétaire des écoles primaires de St-Imier, à la prospérité desquelles il a énormément contribué. Comme tel, il s'occupait avec dévouement d'oeuvres diverses: soupes scolaires, chaussures scolaires, etc. Toute son attention était portée vers l'amélioration de la situation matérielle et morale du corps enseignant. L'assistance publique le compta parmi ses meilleurs conseillers. Quantité de sociétés avaient recours à ses bons offices, qu'il ne refusait jamais. C'était l'homme à dénouer les difficultés ou les situations qui paraissaient inextricables. Nous ne saurions entrer ici dans le détail des généreux labeurs auxquels il s'est constamment associé.

Cette activité, cependant, ne lui suffisait pas. Pierre César, de bonne heure, s'était voué aux lettres et il a publié une vingtaine de romans qui eurent tous un visible succès. Citons dans le nombre: «M. le Notaire», «Dougaldine, la Patricienne», «La vengeance de Jeanne Gabus», «Les Chercheurs de trésors», «Sans famille», «Le Moulin de la Mort», «Le Crime des Sapineaux»; un drame: «Pierre Péquignat». On lui doit aussi des travaux historiques sur le Jura, des bibliographies précieuses, des brochures pédagogiques, dont l'une obtint un second prix à Paris, une autre un premier prix à Londres. Comme journaliste, il a collaboré à une quantité de journaux suisses ou étrangers: le «Figaro», l'«Etoile belge», l'«Indépendance belge», la «Paix», l'«Indépendance roumaine». Le «Bund» et les «Basler Nachrichten» (il parlait et écrivait fort bien l'allemand), le «National suisse», le «Journal de Genève» ont publié de lui de nombreux et importants articles. Nous avions le plaisir de posséder sa collaboration au «Jura bernois.»

La critique dira plus tard ce qu'il fut exactement comme écrivain. Nous savons une chose, c'est qu'il avait la plume facile, toujours prête à traduire ses multiples impressions et les diverses manifestations de la vie. Il laisse une oeuvre considérable.

Pierre César, sous des dehors un peu rudes, que lui imposaient sa franchise et aussi le besoin de se garder contre une facilité trop réelle à s'attendrir, était un coeur foncièrement bon. Que de services il a rendus, que de secours il a distribués, qui resteront inconnus! Ce côté-là de sa personnalité restait dans l'ombre, grâce à sa discrétion exemplaire. L'essence de sa nature était la bienveillance alliée à une énergie peu commune. C'est ce qui lui a permis de tracer au cours de sa vie un sillon bienfaisant, qui demeurera.

A peine avons-nous besoin d'insister sur ses qualités d'époux et de père de famille. Les siens, ceux qu'il a aimés et qui l'aimèrent, ne savent que trop ce qu'ils ont perdu en lui: une affection toujours fidèle, un guide dont la bonté et les conseils étaient toujours assurés. Encore une fois, nous leur exprimons ici nos vives condoléances.

Pierre César sera inhumé dimanche, 20 octobre, à St-Imier, où il est venu mourir, après avoir vainement essayé de lutter contre son mal, à Berne, par l'intervention de la chirurgie.

A ce cimetière où il a accompagné tant de paroissiens et d'amis dont le départ l'avait toujours ému, qu'il repose en paix pour l'éternité!

St-Imier, 17 octobre 1912.

Le memorandum des Etats balkaniques

La Bulgarie, la Serbie et la Grèce viennent, simultanément de répondre à la note des puissances et de présenter à la Porte un memorandum formulant leurs exigences. Les deux documents, qui ne sont connus encore que par les résumés des agences, laissent la même impression: c'est que les trois Etats sont bien résolus à imiter le Monténégro et à faire la guerre à la Turquie. Il est même très probable que s'ils ont attendu jusqu'à dimanche pour répondre, c'est parce qu'ils n'étaient pas encore entièrement prêts.

Rappelons que les puissances, dans la note remise aux gouvernements des Etats balkaniques, déclaraient réprouver énergiquement tout ce qui pourrait amener une rupture de la paix, s'engageaient à prendre en mains la réalisation de réformes en Turquie, à la condition que ces réformes ne portent aucune atteinte à la souveraineté du sultan et à l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, et enfin avertissaient les Etats balkaniques que si la guerre éclatait elles n'admettraient aucune modification au «statu quo» territorial dans la Turquie d'Europe.

Les trois Etats balkaniques remercient les puissances pour leurs bons offices et prennent note de leur promesse d'assurer la réalisation de réformes en Macédoine, mais ils regrettent que la démarche des puissances ait été trop tardive et ajoutent qu'après tant de promesses de la Turquie enregistrées dans les actes internationaux et restées vaines, les Etats alliés ont cru devoir s'adresser directement à la Turquie pour lui exposer la nature générale des réformes et les garanties nécessaires à leur exécution.

Les Etats balkaniques déclinent donc l'action médiatrice des puissances et entendent régler, eux-mêmes, directement, la question avec la Turquie. En conséquence, ils s'adressent à la Sublime Porte. Ils invitent la Turquie à appliquer les réformes indiquées dans l'article 23 du traité de Berlin et réclament spécialement l'autonomie administrative des provinces macédoniennes sur la base des nationalités, la nomination de gouverneurs belges ou suisses à la tête de chacune de ces régions, des assemblées élues, des gendarmeries et des milices indépendantes, que la langue de la population de chaque région soit reconnue comme langue nationale, l'instruction gratuite. Les Etats coalisés demandent à la Porte l'engagement d'exécuter ces réformes dans un délai de six mois et de rapporter son décret de mobilisation. Ils entendent en outre se voir reconnaître le droit de contrôler l'application de ces réformes.

Il saute aux yeux que ces conditions sont